

V. La démission de Van der Noot.

Immédiatement après la conclusion des entretiens de La Haye la dignité épiscopale est offerte à Van der Noot selon le plan arrêté par Cappacini, et comme prévu, le vieillard non seulement décline cet honneur mais dans une lettre adressée directement au Saint-Père, lui demande démission de ses fonctions de vicaire apostolique. La voie est libre maintenant pour Mgr Laurent, candidat présenté par la Propagande.

Une voix autorisée du clergé grand-ducal s'était élevée en faveur de Laurent, celle de l'abbé Fœhr, secrétaire de Van der Noot, bien vu de Capaccini qui le qualifie de *buon ecclesiastico di buoni principi* et que Stifft lui aussi tient en estime. Mandé à La Haye par le représentant du Saint-Siège, l'abbé Fœhr se fait l'interprète d'un groupe d'ecclésiastiques luxembourgeois dont les vœux rencontrent les intentions romaines : appeler au vicariat de Luxembourg Mgr Laurent ou, à son défaut, Mgr Arnoldi, évêque préconisé de Trèves dont le gouvernement prussien a jusque-là empêché l'installation.

Arnoldi restera à Trèves, et rien ne s'opposera plus à la nomination de Laurent qui est obtenue le 1^{er} décembre 1841 ; recommandée par Capaccini et par Stifft, elle est agréée par le roi, sous la réserve que rien n'en transpirera. Une condition qui est scrupuleusement remplie par le Saint-Siège, à telles fins que l'écrit par lequel le préfet de la Propagande, Franson, accorde à Van der Noot la démission sollicitée (13 déc. 1841) le prie de continuer à administrer ses fonctions « jusqu'à l'arrivée de son successeur », sans en dire davantage. Pour la même raison la nomination de Laurent est rendue publique le 25 février 1842 seulement.

Vers la mi-janvier 42 Laurent arrive à La Haye ; il n'y rencontrera plus Capaccini qui a passé ses fonctions à l'internonce Ferrieri. Le 23 il est reçu en audience par Guillaume II qui est aimable et expansif et le salue non seulement comme vicaire apostolique mais — en dépit de Capaccini — comme le futur évêque de Luxembourg.

* *

Le Saint-Siège ayant admis la démission de Van der Noot il ne reste à ce dernier qu'à en informer le souverain pour faire valoir ses droits à la retraite. Cette demande, datée du 27 janvier 1842, arrive à La Haye le 2 février et est sanctionnée le 4¹⁾.

Des doutes s'étaient élevés dans l'esprit de Van der Noot sur le point de savoir s'il se démettrait également des fonctions pastorales de l'église de St-Pierre. Dans une lettre remise au gouvernement, le

¹⁾ Van der Noot compte 44 années de service et aura une pension de retraite de 2000 florins. Son traitement en 1841 a été de 1000 fl. comme curé de première classe et de 3200 fl. comme vicaire apostolique.